



ASSOCIATION FRANCAISE
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
Reconnue d'utilité publique
O.N.G. auprès des Nations Unies

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

LES PRECONISATIONS DE L'AFDET

L'AFDET a toujours souhaité une dynamisation de la voie technologique. Elle prend acte de l'intérêt qui lui est accordé dans la réforme du lycée. Elle souhaite apporter sa contribution au débat née d'une réflexion commune de représentants du monde de l'économie et de l'éducation.

Ainsi elle émet les préconisations suivantes :

- PORTER UN MESSAGE FORT ET POSITIF SUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE

L'organisation du système éducatif reste marquée par la hiérarchisation des séries au détriment notamment de la voie technologique. La voie générale est considérée le plus souvent comme la seule voie d'excellence. La voie technologique doit être positionnée à une place égale et son rôle majeur doit être reconnu.

- en raison de son apport culturel

La voie technologique est culturelle par ses contenus qui ouvrent sur le monde moderne et sa compréhension. Elle l'est aussi par la démarche originale qu'elle met en œuvre (aptitude à poser un problème, à identifier et caractériser un besoin, conception de solutions en tenant compte de contraintes techniques, environnementales, économiques et sociales, évaluation des résultats). Elle l'est enfin par son caractère éducatif (sens de la responsabilité, capacité au travail collectif).

- en raison de son rôle spécifique au sein du système éducatif

La voie technologique a pour finalité la poursuite d'études. Elle est, à ce titre, un vivier indispensable aux formations technologiques et professionnalisantes supérieures et, pour certaines, elle en est même l'assise privilégiée. En ce sens, le rôle de la voie technologique au regard des besoins de l'économie est déterminant.

De plus la voie technologique accueille de nombreux jeunes et contribue ainsi à l'élévation du niveau d'études. Elle répond à l'impératif social de réussite de l'ensemble de la jeunesse et joue pour un nombre important le rôle d'ascenseur social.

Un message politique et institutionnel fort doit être transmis mettant en valeur la voie technologique dans ces deux directions.

- ORGANISER LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN RECONNAISSANT SA SPECIFICITE

La voie technologique associe le savoir et le faire, la conception et la réalisation ; elle oblige à soumettre les constructions intellectuelles à l'épreuve des faits. L'élève s'exerce au va et vient entre l'abstrait et le concret, le théorique et le pratique. Cela implique qu'elle ne soit ni exclusivement conceptuelle ni exclusivement pratique.

Les conséquences doivent être tirées de cette approche originale dans l'organisation des enseignements tant dans leur volume que dans leur orientation.

La voie technologique industrielle doit être simplifiée dans ses structures pour améliorer sa lisibilité et bien se distinguer pour toutes ses composantes de la voie professionnelle. Cependant sa spécificité technologique telle qu'on vient de la définir doit être sauvegardée ce qui conduit à une diversité interne nécessaire basée sur de grands domaines.

- PERMETTRE UNE EXPLORATION EFFECTIVE ET ATTRACTIVE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN CLASSE DE SECONDE

Pour susciter des vocations vers la voie technologique et notamment industrielle il est nécessaire de permettre au plus grand nombre une exploration effective et attractive. Cette condition ne nous paraît pas actuellement réalisée dans le projet relatif à la classe de seconde pour la voie industrielle où le seul horaire proposé d'une heure trente ne semble pas suffisant pour permettre de découvrir sa spécificité et sa diversité.

Le projet ouvre la possibilité pour un élève de choisir, à titre dérogatoire, deux enseignements technologiques exploratoires. Nous proposons que cette mesure soit de fait, dans la mise en œuvre, la règle ordinaire pour le domaine industriel.

- CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE ARTICULATION ENTRE LA VOIE TECHNOLOGIQUE ET LE SUPERIEUR

Il s'agit d'offrir aux bacheliers technologiques, dans la lignée de leurs études, l'accès aux différentes voies de l'enseignement supérieur sans les limiter aux seules sections de BTS. Il est proposé notamment de :

- Poursuivre l'action d'incitation d'accueil dans les Instituts universitaires technologiques

Elle devrait s'exercer, du moins dans ceux d'entre eux qui ne pratiquent pas une ouverture réelle aux bacheliers technologiques. L'expérience de certains IUT montre que le succès de ces bacheliers est pourtant effectif.

- Développer les classes préparatoires à option technologique

Il serait utile à cet effet :

- d'agir fortement sur les représentations des élèves, parents et professeurs, pour lesquels la perspective d'entrer dans une grande école apparaît peu réaliste. Il faut montrer les succès possibles ;
- de mieux informer les élèves sur la diversité des débouchés de ces classes. En particulier, l'accès, dans de bonnes conditions à l'université, devrait être présenté dès lors que des conventions ont été établies entre celle-ci et les lycées, comme une issue normale à côté de l'entrée dans les grandes écoles ;
- de poursuivre l'aménagement des concours. il serait normal que dans une option technologique, les matières technologiques représentent plus de la moitié des coefficients ;
- d'octroyer des bourses aux élève des milieux défavorisés afin de lever l'obstacle financier que représentent les études dans certaines écoles, notamment de commerce ;
- de généraliser la couverture géographique des classes préparatoires et de les implanter dans les zones sensibles.